

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Novembre 1872.

Bulletin politique.

On lit dans le Times :

Une conversation que notre correspondant a eue avec l'un des confidents de la famille d'Orléans suffit pour montrer clairement combien les partis monarchiques sont embarrassés pour adopter une ligne de conduite politique.

On avait annoncé que le comte de Paris avait publié ou était sur le point de publier un manifeste, et chacun désirait savoir si cela était vrai, et, en cas d'affirmative, quel était le sens de ce manifeste. Le petit-fils de Louis-Philippe n'a fait aucune déclaration et n'en fera aucune. Il n'est pas d'accord avec le comte de Chambord ; mais il ne veut point se mettre en état d'hostilité avec lui. Il a compris les aspirations nationales et n'accepte donc point les idées du chef de la famille royale ; mais il n'est pas assez pris d'ambition pour protester contre ces idées. « Il ne cherche pas le pouvoir ; s'il l'obtient un jour, il veut que ce soit par voie de succession. » Il se tient loin de toute agitation. « Même si le comte de Chambord devait monter sur le trône, le comte de Paris attendrait que ce soit à son tour d'appliquer les théories libérales et constitutionnelles qu'il professe. Il croit qu'il ne lui appartient point d'attaquer le principe de la légitimité que représente le comte de Chambord. »

Telle est, dit-on, la position négative prise par le rejeton de la branche d'Orléans. Né dans le palais des rois, élevé pour le trône, possédant toutes les aptitudes que développe l'éducation princière, ayant continuellement sous les yeux l'histoire passée et présente de la France, regardé par une partie distinguée de la société comme son chef naturel, on pouvait croire que le comte de Paris romprait le silence lorsque les destinées de son pays sont en question.

D'après nos informations dont les faits démontrent l'exactitude, le jeune prince s'impose un rôle passif en face des embarras où se trouve son pays.

Il montera sur le trône s'il y arrive par droit de succession ; il y montera encore si la nation elle-même l'invite à le faire, mais jusque-là il évitera d'exprimer aucune idée politique.

Le comte de Chambord, bien qu'il écrive des lettres et des manifestes, prend une position presque aussi négative.

On parle de l'éventualité de la démission de M. de Goulard, ministre des finances. Cette démission, toutefois, ne serait donnée qu'après le vote du budget, ce qui recule le fait assez loin pour qu'on ait le temps de le voir se démentir quinze ou vingt fois.

Les discours prononcés par les députés républicains de la Gironde, réunis à Bordeaux, ne produisent aucune sensation, à cause de leur insignifiance.

Contrairement aux assertions de quelques-uns de nos confrères, on nous affirme qu'on s'occupe au ministère de la justice de compiler toutes les pétitions relatives au rétablissement du divorce. M. Dufaure désirerait soumettre à la Chambre un travail qu'il a préparé à cet effet et qu'il veut compléter par tous les renseignements de nature à éclairer suffisamment ceux qui ont déjà traité cette question au point de vue de son introduction dans les lois françaises.

Le texte du nouveau traité de commerce avec l'Angleterre ne sera publié qu'après la lecture du Message présidentiel, M. Thiers y ayant résumé les principaux points de la nouvelle convention.

On prépare au ministère de l'intérieur une proposition de loi ayant pour objet la révision ou modification de la loi du 10

août 1871 (concernant les conseils généraux).

Les objets à déterminer sont la validation des pouvoirs et le point exact où les séances et délibérations cessent d'être légales.

Chronique générale.

On prête l'intention aux principaux banquiers, ainsi qu'au haut commerce de Paris, de protester contre la proposition faite par M. Lamouroux au sein du conseil municipal de la Seine, de soumettre au suffrage universel l'élection des membres du tribunal de commerce, l'élection ainsi faite devant être inconciliable avec le maintien du crédit et de la confiance indispensables aux affaires.

On désigne M. l'abbé Langénieux, vicaire-général de l'archevêque de Paris, comme devant être nommé à l'évêché d'Angoulême, en remplacement de M^{gr} Cousseaux, démissionnaire.

On assure que la reine de Hollande, qui se trouve actuellement en Angleterre, a fait des démarches pour obtenir la main de la princesse Béatrix, la plus jeune fille de la reine Victoria, pour le prince d'Orange.

On sait que l'héritier du trône des Pays-Bas, qui est né le 4 septembre 1840, n'est pas encore marié.

Que diraient nos ardents radicaux s'ils voyaient un jour le gouvernement de la République modérée ou non, comme l'on voudra, défrayer des pèlerins et les faire transporter gratis à Lourdes ou à la Salette ? Ils seraient bien capables d'en prendre les armes, ou tout au moins d'assailir à coups de pierres les pieux convois.

L'hypothèse n'est point si invraisemblable que l'on pourrait le croire, car on a vu

à Marseille, jeudi, 153 pèlerins dont le gouvernement solde le passage. Rendons justice aux radicaux, ils n'ont troublé par aucune manifestation inconvenante le recueillement religieux des voyageurs.

Mais disons tout : ce ne sont pas des catholiques, bien entendu, ce sont des Arabes musulmans que l'on envoie à la Mecque, sur le transport le Nil. Puissent-ils n'en pas rapporter le choléra, que nous aurions ainsi acheté à beaux deniers comptants.

M^{gr} Dupont des Loges, évêque de Metz, avait, depuis la conquête par les Prussiens, un factionnaire allemand placé à la porte de son palais épiscopal. Plusieurs fois il avait écrit à la commandature pour prier qu'on le lui enlevât, déclarant qu'il n'avait nul besoin d'être gardé, et qu'on devait comprendre combien il lui était pénible de rencontrer à sa porte ce soldat allemand. Jusqu'ici on n'avait tenu aucun compte de ses observations, et la sentinelle montait toujours la garde devant le palais.

Dernièrement, l'évêque fait atelier, puis il descend en grand costume sacerdotal, et invite la sentinelle allemande à monter avec lui dans son carrosse. Le soldat n'ose résister et s'installe à côté de l'évêque, qui se fait conduire à l'hôtel du gouverneur. Là, il dépose le soldat dans la cour, puis il monte chez le gouverneur, qui le reçoit immédiatement et s'informe du motif de sa visite.

— Monsieur le gouverneur, répond le prélat, je viens de ramener moi-même à votre hôtel le factionnaire que vous persistez à m'imposer. Je dois vous prévenir que s'il est remplacé encore, je me réfugierai chez un curé quelconque de mon diocèse, à moins que vous ne préférez que je me regarde comme prisonnier dans mon palais.

Le gouverneur, devant cette ferme volonté, décida qu'on ne placerait plus de sentinelle chez l'évêque.

Voici quelques détails sur le camp d'Avor,

95

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AI. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIX.

LES FRÈRES DU COUTEAU.

(Suite.)

Le jeune chef tendit la main au fils d'Abraham, pour la lui serrer une dernière fois.

— Prenez ce papier, murmura précipitamment le malade, en lui glissant le billet de cent roubles qu'il avait reçu de César ; si j'échappe vous me le rendrez, si je meurs vous le donnerez à mon père ; promettez-le-moi.

— Je te le jure ! fit Narbut. Adieu !

Et il sortit, en courant, pour rejoindre les Enfants du Désespoir qui, formés en carrés, répondaient, par une vive fusillade, à l'attaque des Cosaques.

C'étaient leurs dernières cartouches qu'ils brûlaient ; encore quelques minutes et contre les lances de leurs ennemis, ils n'auraient, pour se défendre, que la crosse de leurs fusils.

Les grenadiers russes et l'artillerie se hâtaient, à travers la plaine.

Toute résistance était évidemment impossible.

Narbut ordonna la retraite vers la montagne. Elle s'exécuta rapidement et en bon ordre, favorisée par les charges terribles des Faucheurs de la Mort.

Ceux-ci n'avaient point à ménager leurs faux ; profitant des ténèbres qui les cachaient aux cavaliers, ils attendaient, immobiles et silencieux, écoutant le bruit des pas des chevaux, et quand ils les jugeaient à portée, se ruèrent sur eux, la faux en avant.

Un monceau de cadavres marquait, sur

la plaine, chacun de ces assauts funestes, surtout aux cavaliers.

Au cinquième, les Cosaques, décimés, sans pouvoir se défendre, et épuisés par des charges qui, le plus souvent, se perdaient dans le vide, abandonnèrent la poursuite des insurgés et, les laissant continuer leur retraite à travers les bois, retournèrent vers le camp.

Les colonnes l'avaient déjà envahi, après l'avoir cerné. Svinin croyait avoir enveloppé toute la bande de Narbut et de Chusco, dans ce qu'il appelait son coup de filet. Quand il s'aperçut que tous les Polonais s'étaient échappés, sa colère ne connut plus de bornes et déborda en blasphèmes contre Dieu, en injures contre les Cosaques et en menaces contre Abraham, qu'à chaque insuccès il accusait de trahison.

Ce fut en vain que, fidèle à sa promesse, le Cosaque essaya d'obtenir que les blessés fussent épargnés ; le général le fit garotter comme un traître et donna l'ordre d'arracher de la maison tous les Polonais.

Pendant que les soldats exécutaient bru-

talement cet ordre féroce, Abraham, avec cet instinct particulier à sa race, s'était dirigé vers un traîneau abandonné sur la neige et, se glissant dans l'intérieur, en soulevait les nattes grossières, palpant et furetant avec avidité.

Tout-à-coup, sous une étoffe commune, ses doigts crochus saisirent une pièce d'or, puis deux, puis trois, puis s'enfoncèrent dans une masse métallique, froide, épaisse et qui, en s'écrasant, rendit un tintement particulier, que l'oreille du juif reconnut pour le tintement de l'or.

Abraham y plongea son bras jusqu'au coude ; ce bain d'or lui causait une sorte de joie effrayante, tenant du délire.

Mais aussitôt il songea aux Cosaques, qui étaient là dans le camp, autour de lui, et qui pouvaient arriver ; une sueur froide baigna son front, ses dents claquaient d'épouvante.

Il sortit du traîneau, rampant comme un reptile, se rapetissant de tout son pouvoir et retenant son souffle.

A trente pas de lui, les Russes se pres-

On sait l'opposition faite par le camp républicain au vote des prières pour le premier dimanche qui doit suivre la rentrée de la Chambre. Au moment où elles vont se faire dans toutes les églises de France, il est bon de rappeler à ceux qui l'oublient ce qui se passe aux Etats-Unis. La grande République américaine ne croit violer en rien la liberté de conscience, en demandant des prières et en engageant tous les citoyens à remercier Dieu et à implorer sa protection. Elle sait rester libre, sans professer la doctrine de la loi-athée.

Voici ce que nous lisons dans la proclamation de son président en date du 11 octobre dernier :

« Si un peuple a plus qu'un autre de justes raisons pour remplir cet acte de reconnaissance, c'est bien, dit la proclamation, la République américaine, ce sont les citoyens des Etats-Unis, qui ont un gouvernement qui est leur œuvre personnelle, qui est soumis à leurs ordres. Ils ont conservé pour eux une large liberté civile et religieuse, et l'égalité devant la loi. Durant les douze derniers mois, ils ont été exemptés de toute calamité grave ou générale. L'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce ont joui d'une grande prospérité.

» En conséquence, et pour ces raisons, je recommande que, le jeudi 28 novembre prochain, les citoyens se rassemblent dans les lieux respectifs de leur culte pour témoigner à Dieu leur reconnaissance pour ses bienfaits et sa générosité. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil supérieur de la guerre va être saisi d'urgence de la question de suppression de la section de cavalerie de l'Ecole de Saint-Cyr. On renforcerait en même temps les études à notre Ecole de cavalerie. On aurait ainsi des officiers plus forts tant dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Déjà les préparatifs se font à Saumur pour l'augmentation de l'effectif de l'Ecole. On va transformer en casernes le plus de bâtiments possibles.

Par suite d'une convention entre le ministre de la guerre et la commission de l'Hospice général de Saumur, le service de l'Hôpital militaire serait transporté à l'Hospice civil de notre ville. Il occuperait une aile de notre établissement hospitalier. Les malades militaires seraient complètement isolés des malades civils.

Quelques personnes se sont justement émues de la translation de l'Hôpital militaire annexé à l'Ecole de cavalerie dans les bâtiments de l'Hospice général.

Nous sommes autorisé à dire que cette translation sera le résultat d'un accord complet entre l'autorité civile et l'autorité militaire.

Toutes les précautions seront prises pour que les services de l'Hospice général ne soient en rien dérangés par cette translation, ni dans le présent, ni dans l'avenir.

Les bâtiments de l'Hôpital militaire doivent être transformés en caserne.

Le 8^e dragons quitte notre ville pour faire place à de nouvelles troupes. Déjà l'état-major de ce régiment est parti hier matin. Il se rend à Melun.

Nous donnerons au prochain numéro la dernière délibération du conseil municipal de Saumur : nous devons emprunter au moniteur de M. Bodin, l'administration municipale n'étant pas dans l'habitude de nous communiquer les documents qui intéressent le public.

M. Bodin a toujours sur son drapeau le mot *égalité*, mais c'est tout : ses faits et gestes n'y répondent pas.

Vendredi, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu la séance extraordinaire du conseil général de Maine-et-Loire.

Le conseil s'est réuni vers midi, en séance publique, puis il s'est retiré dans ses commissions, et, vers deux heures et demie, la séance publique a été reprise.

Par décret du Président de la République, en date du 10 octobre dernier, M. Louis Albert, ancien avocat du barreau de Poitiers, a été nommé, avoué près le tribunal civil de

première instance de Saumur, en remplacement de M. Labiche, démissionnaire.

M^r Albert a prêté serment le 26 octobre.

Le ministre des finances, d'accord avec l'administration générale des postes et les directeurs de grandes compagnies de chemins de fer, vient d'adresser à toutes les chambres et tribunaux de commerce de la République une circulaire par laquelle il leur est demandé avis sur un nouveau projet de transport des échantillons de toute nature, fait d'entente commune avec la poste et les chemins de fer.

Cette proposition du ministre, si elle reçoit l'approbation de la majorité des chambres de commerce, fera l'objet d'un rapport et motivera la présentation d'une loi.

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES DU MOIS DE NOVEMBRE.

Le mois commence avec une nouvelle lune qui peut produire un changement de temps, si le diction populaire est fondé.

Le premier phénomène remarquable sera le passage des étoiles filantes qui aura lieu dans les nuits du 12 au 13, du 13 au 14, ou même du 14 au 15. Les astronomes ne sont point fixés à cet égard : par conséquent les observations auront lieu pendant ces trois nuits consécutives, dans tous les observatoires temporaires établis en Amérique, en France et en Italie. Le nombre en dépasse plusieurs centaines.

Vers le milieu du mois, la planète Jupiter, facile à reconnaître à son éclat rougeâtre, se trouve dans le voisinage de Régulus, la plus brillante de la constellation du Lion.

Suivant les astrologues, cette étoile était le symbole de la constance, et Jupiter dans son voisinage exerçait une excellente influence sur les destinées humaines. Nous regrettons de ne pouvoir attribuer à ces idées poétiques, mais superstitieuses, plus de réalité.

Le 14 aura lieu une éclipse de lune qui sera extraordinairement petite. Notre satellite ne fera qu'effleurer l'ombre que notre terre projette derrière elle à l'opposé du soleil. La portion du bord lunaire qui sera privée de la lumière du soleil n'a que cinquante kilomètres environ. Cet obscurcissement temporaire a lieu du côté de l'Ouest, c'est-à-dire dans les régions lunaires qui sont depuis quatorze jours éclairées, et que le soleil va abandonner pendant les quatorze jours suivants. La tache sera voisine du pôle nord et descendra un peu vers l'équateur lunaire à mesure qu'elle grandira.

Le phénomène commencera à cinq heures du matin ; il ne durera qu'une demi-heure.

Dans les derniers jours du mois, Vénus sera visible avant le coucher du soleil. Comme la planète sera en ce moment à une grande distance du soleil, il n'est pas probable que son éclat atteigne celui de quelques apparitions célèbres. Mais sa lumière viendra égayer les longues soirées de l'automne. Puisse-t-elle nous protéger contre des froids trop sévères que rien n'autorise à annoncer.

Le 30 aura lieu une éclipse de soleil qui ne sera visible que dans les antipodes, mais sera totale pendant environ une minute.

Faits divers.

Samedi soir, disent les journaux de l'Isère, à huit heures moins cinq minutes, un magnifique bolide a traversé le ciel au-dessus de Grenoble.

La direction du météore était du nord au sud. Il projetait une lueur très-vive sous deux couleurs, rouge et blanc verdâtre. Sa course était fort rapide. Une ou deux minutes après son apparition, un bruit ressemblant à un coup de tonnerre s'est fait entendre. Nous ne savons pas encore si le bolide est tombé et si ce bruit serait celui qui aurait accompagné sa chute.

Le même bolide a été remarqué dans le département du Gers.

On a célébré l'autre semaine, à Munich, le centenaire de Senefelder, l'inventeur de la lithographie ; une solennité a aussi eu lieu à Prague, le lieu de sa naissance, et où il débuta sur le théâtre, dont son père était un des principaux acteurs.

Nous lisons dans le *Courrier de Besançon* ces détails sur une bande de filous qui viennent d'être arrêtés, au milieu de leurs exploits :

« Voici comment l'association procédait :

» Un ou deux émissaires de la bande étalaient quelques menus objets sur le champ de foire qu'ils voulaient exploiter ; d'autres venaient marchander ces objets, qu'ils ne manquaient jamais de dénigrer : de là une dispute qui dégénérait bientôt en une rixe simulée.

» Les curieux se massaient autour des combattants, et c'est alors que l'arrière-garde de la bande explorait les poches de l'assistance, et cela avec une adresse telle que les pauvres victimes se trouvaient dévalisées sans s'en apercevoir.

» Le marché d'Ornans fut le théâtre des derniers exploits de cette bande. On l'avait depuis quelques jours signalée à la gendarmerie de Besançon, qui, sachant que l'association se trouvait à Ornans, en avisa la brigade de cette dernière localité ; celle-ci se mit aussitôt sur les traces de nos filous, qui furent pincés, au nombre de six, dont deux femmes.

» Conduits à Besançon, où ils furent fouillés, on trouva sur eux des sommes plus considérables que ne le comportait leur mine sordide : les uns avaient des billets de banque cousus à la doublure de leurs habits, d'autres avaient caché dans leurs chaussures une certaine quantité de pièces d'or.

» On ne tardera pas à savoir d'où leur venait cette richesse. »

Dernières Nouvelles.

L'agence Havas publie la dépêche qui suit, en la faisant précéder de cet avertissement :

Nous laisserons au *Journal de l'Ardèche* la responsabilité de la nouvelle suivante, qui nous est transmise par notre correspondant de Privas :

« Privas, 9 novembre, soir.

» Le *Journal de l'Ardèche* dit savoir de source certaine qu'une lettre de M. de Bismarck, adressée à un haut fonctionnaire prussien, a été communiquée officieusement cette semaine à M. Thiers.

» Dans cette lettre qui serait, d'ailleurs, conçue dans un sens favorable au gouvernement français actuel, M. de Bismarck dit que la Prusse voit sans déplaisir la République s'établir en France, attendu qu'il lui paraît démontré que toute tentative de restauration serait le signal de la guerre civile, mais il ajoute que le gouvernement allemand changerait d'attitude si les radicaux arrivaient au pouvoir. Dans ce cas, il refuserait l'argent de la France et garderait son gage, en prolongeant l'occupation des départements frontières. »

On nous assure que le président de l'Assemblée nationale prépare depuis quelques jours un grand discours sur les réformes constitutionnelles.

Ce discours serait prononcé aussitôt après la lecture du Message de M. Thiers.

Bulletin commercial et agricole.

Les pommes commencent à arriver en quantité sérieuse à Paris ; mais ce fruit est assez rare. La Normandie n'a recueilli cette année qu'une demi-récolte.

La Brie et la Bretagne ne sont pas mieux partagées.

Les poires sont un peu plus abondantes, mais elles n'en sont pas pour cela à meilleur marché à la halle de Paris.

Les doynnés d'hiver, les duchesses d'Angoulême, les beurrés Chamontel et d'Arenberg, les belles de Berry et d'Angers ne valent pas moins de 30 à 40 fr. le cent.

EXPORTATION DES ŒUFS EN ANGLETERRE.

Suivant le *Times*, l'Angleterre a importé de l'étranger, pendant les neuf premiers mois de l'année, pour 35 millions et demi d'œufs, dont la France avait fourni un peu plus de la moitié, soit pour 19 millions de francs.

Il ne faut point s'étonner, en présence de cette énorme exportation, si les œufs ont

gardé pendant la belle saison des prix exceptionnellement élevés sur tous nos marchés français de l'Ouest et du Centre.

Cette cherté des œufs est un fait désormais normal. Soyez assuré que l'Angleterre ne cessera pas de rechercher cette denrée sur nos marchés pour se venger de la révision du régime douanier.

L'élevage des poules pondeuses est donc désormais une bonne et fructueuse spécialité, non-seulement pour la profession agricole, mais pour la vie rurale en général, car il n'est pas de ménage, si humble qu'il soit au village, qui ne puisse tirer un parti plus ou moins fructueux de cette spécialité. C'est pourquoi nous publions tous ces faits, toutes les recettes propres à développer l'habileté des éleveurs de volailles.

(Gazette des campagnes.)

Nous lisons dans la *Santé publique* :

« S'il est des pratiques vulgaires qui sont sans raison d'être, il n'en est pas de même de l'habitude populaire de donner l'ortie à manger à certains animaux de basse-cour, comme la canne, la poule, la dinde même. Suivant le docteur Schneider, c'est un excellent moyen de faire pondre les poules et d'en tirer le meilleur profit. « L'ortie fraîche ou desséchée, dit-il, coupée et donnée à la volaille, après avoir été mélangée à d'autres aliments, a le précieux pouvoir d'exciter fortement les poules à pondre. Les orties chargées de leur semence sont les plus efficaces. »

Pour les articles non signés : P. GONET.

Publications de mariage.

Auguste Bertin, cerclier, de Dampierre, et Eugénie Bougreau, couturière, de Saumur (Petit-Puy).

Julien-Jean-Baptiste-Achille Girard, marchand faïencier, de Saumur, et Marie-Louise Epoudry, sans profession, de Brézé.

Emile Harrault, charron, de Saumur, et Marguerite-Julie Drouet, couturière, de Chouzé-sur-Loire.

Victor-Louis Bodin, négociant, de Thouars, et Marthe-Louise Chivert, sans profession, de Saumur.

Joseph Houlard, marchand, de Saumur, et Juliette Lucazeau, sans profession, du Puy-Notre-Dame.

Albert-Hector Dupont, commis d'administration comptable à l'Ecole de cavalerie, et Marie-Alix Bergault, propriétaire, de Saumur.

Léon-Albert Véron, limonadier, de Vanne (Morbihan), et Marie-Louise-Benjamin Leyraud, sans profession, de Saumur.

René Delugré, cafetier, de Saumur, et Adèle-Clémence Liquois, modiste, de Vernantes.

Louis Boutin, domestique, de Longué, et Louise Pessard, cuisinière, de Saumur.

Nous annonçons à nos lecteurs la prochaine ouverture des vastes magasins de LA BRODEUSE, dirigés par M. Gustave GIRARD.

Cette maison spéciale de Blanc et Lingerie se recommande surtout par le beau choix et la fraîcheur de ses marchandises, et par la gestion sérieuse qui présidera à toutes les affaires.

SAUMUR, rue Saint-Jean, 48 et 50.

Le *Filleul de Beaumarchais*, de M. A. de Pontmartin, a obtenu tout le succès que la presse lui avait prédit lors de son apparition encore récente : la deuxième édition vient d'être mise en vente chez Michel Lévy frères et, à coup sûr, elle ne sera pas la dernière, car ce roman, qui fait revivre dans un ordre ingénieux des physiologies populaires, est certainement un des mieux réussis qui ait été publié depuis dix ans.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Paris : Arrivée d'orphelins au siège de la Société d'Alsace-Lorraine ; la Camargue pendant l'inondation du Rhône, vue prise des arènes d'Arles ; les Travaux du pont de Chatou emportés par la crue de la Seine ; un Horse-guard à l'entrée de Saint-James's park à Londres ; Portrait de Théophile Gautier ; Portrait de Jacques Babinet ; Paris : Visite du président de la République au Muséum d'histoire naturelle ; l'ancienne ca-

